

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► B

RÈGLEMENT (CE) N° 917/2004 DE LA COMMISSION

du 29 avril 2004

portant modalités d'application du règlement (CE) n° 797/2004 du Conseil ► C1 relatif aux actions visant à améliorer les conditions de la production et de la commercialisation des produits de l'apiculture ◀

(JO L 163 du 30.4.2004, p. 83)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement délégué (UE) 2015/1366 de la Commission du 11 mai 2015	L 211	3	8.8.2015

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004R0917:20130901:FR:PDF>